

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

**Arrêté du 27 août 2015 portant nomination d'un membre du conseil départemental de la Mayenne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire**

NOR : AFSS1530660A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 portant nomination des membres des conseils départementaux de Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil départemental de la Mayenne auprès du conseil d'administration de l'URSSAF des Pays de la Loire:

#### *Sur désignation de la CFDT*

M. PIERRES (Nicolas), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de Mme LACHAUD (Pascale).

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 août 2015.

Pour les ministres et par délégation :  
Pour le directeur de la sécurité sociale :  
*Le sous-directeur de la gestion  
et des systèmes d'information,*  
L. GALLET